L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT ET DE LA TROISIEME MUNICIPALITE.——NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 30 SEPTEMBRE 1845.

PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISSE.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:
ABONNEMENT:

Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance, 5

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal seulement, soit aux annonces, ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES.—Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces.—Les artisans et personnes tenant magasins de détail, $60; les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $80; les agents pour navires, bateaux et bâteaux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, $80. Ces abonnements se paient à l'année et d'avance.

Le privilége des sous-cripteurs aux avis est limité à un carré chaque fois, et trois fois par semaine.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, maisons ou terrains à vendre, à louer ou à affermer, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés, etc., lui seront portées en compte séparément et aux prix ci dessus énoncés.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que pas un service paieront $1 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique; les annonces ou articles d'une nature personnelle (lorsqu'ils pourront être admis), paieront le double du prix ordinaire et d'avance.

ECOLE DE DROIT DE LA LOUISIANE.

LES leçons de cette Institution, dont l'existence date déjà de deux années, et qui est la seule dans les Etats-Unis où le DROIT CIVIL soit étudié avec soin, commenceront le 1er décembre prochain et finiront le 31 mai suivant.

Les études de l'Ecole de Droit embrassent un cours général et un cours spécial.

Le premier est purement préparatoire et peut être suivi avec avantage par ceux qui, sans vouloir embrasser la carrière du barreau, désirent acquérir une connaissance générale de la nature de nos institutions et des principes qui régissent l'administration de la justice.

Le second a pour but de préparer l'étudiant à l'exercice pratique de la profession d'avocat en Louisiane. L'expérience a démontré que ceux dont l'éducation leur permet de suivre ce cours, peuvent avec de l'application se mettre en état, dans l'espace de six mois, de passer les examens qui leur donnent droit à recevoir leur diplôme.

Pour toutes informations ultérieures, et pour prendre connaissance du tableau synoptique des études du cours s'adresser au soussigné,

GUSTAVUS SCHMIDT,
29 s p—9m 117, Royale

MOULIN A SCIE A VAPEUR DE LA LOUISIANE.

Agence, No. 93, rue de la Douane.

LE soussigné informe ses amis et les entrepreneurs en général, qu'il vient de mettre en opération le Moulin à vapeur connu sous la désignation de MOULIN A SCIE DE REYNES, lequel est sous la surveillance de M. Y. Shelton, et qu'il est prêt à exécuter avec promptitude les ordres qui lui seront donnés.

[illegible] THEO VERRET

AUX PERSONNES TENANT MAISON OU HOTEL.

LES soussignés reçoivent en ce moment un vaste assortiment de Marchandises à l'usage des familles ou les hotels, qu'ils offrent à vendre à bas prix:
Toile à draps de toutes qualités et largeurs,
Coton dito blanc et écru d'et 12,4 de large;
Damassé en fil, nappes et serviettes damassées;
Serviettes et essuiemains en fil, bordures en couleur;
Etoffes à faire des nappes de tous les tables, brodées d'un nouveau genre, à vendre par yards,
Tapis en laine en coton et ingrain,
Rideaux pour fenêtres, et M. [illegible] à draperie,
Couvertures de lits, doubles et simples, unies et rubantées, Toile d'Irlande, linon, &c.

FETTER & BOYD,
29 sept 76, Gravier, près. Camp

AUX TEINTURIERS

REÇU par la barque Robert Morris de Philadelphie, des articles pour teinturiers et autres, comme suit:
Bois jaune buche, Fustic, en barils
do rouge do Campêche, do
do do râpé, Brésil. do
Rouge de Venise, do
Jaune Indien, do
Carbonate de Soude, do
Blanc d'Espagne, do
Noir animal, do
Potasse et Salpêtre, do
Acide sulfurique, en bouteilles.
Do Nitrique, do
Do Muriatique, do
Nitrate de Strontiane
Prussiate de Potasse
Limaille de fer, etc., à vendre par

A. A. PEYCHAUD,
23 sep—3 132 rue Royale

CHAUX! CHAUX!!

Avis aux habitans et autres.

A VENDRE—De 4 barriques chaux de Thomaston, faite avec de la pierre de M[illegible], 100 barriques chaux de pierre à Gibraltar.

Les habitans sucriers et autres qui désirent avoir de la chaux sont priés de venir l'examiner, d'autant que c'est la seule chaux qui soit actuellement en déchargement. On la débarque en face les magasins rouges ([illegible]), et est à vendre par

27 sept—1 JOHN STROUD & Co, 56 Douane

Marchandises Sèches.

LES soussignés offrent à vendre les coins:
[illegible] tonda brune, nouveau genre,
[illegible] mousseline de laine,
[illegible] drap de Coburg, Bohémiens, Vasons, Alpaca et autres marchandises.

J. B. RATHBONE & Co.
27 sept [illegible]

B. O. VIGNAUD,

No. 41, rue de Chartres.

VIENT de recevoir par les navires Kilby et George Stevens, de Liverpool, un assortiment complet de chandeliers et candélabres, plaqués anglais, lampes en bronze, coutellerie de table, [illegible], plateaux, &c.

Constamment en magasin un assortiment complet de porcelaine, verrerie, pendules, candélabres, &c., et en général tout ce qui constitue le service de maison, qu'il offre à vendre à bas prix pour du comptant.

[illegible] 30 sept

PORCELAINE FRANÇAISE.

LE soussigné vient de recevoir par les derniers arrivages, un grand assortiment de PORCELAINE BLANCHE et FILET or, pour service de table; PORCELAINE EPAISSE pour Restaurans; tasses et soucoupes à thé et à café de fantaisie; vases à fleurs, PORCELAINE à riche décors.

Aussi: un assortiment complet de verrerie pour service de table, qu'il vendra à très bas prix pour du comptant.

B. O. VIGNAUD,
27 sept 41 rue de Chartres.

REÇU par le navire Thos H Perkins, de Liverpool, et à vendre par les soussignés:
Une caisse Bombazette noire, Nos 2 et 6.

FORCADE & Co,
[illegible] 15 Canal au [illegible]

EN débarquement de la barque Kilby, de Liverpool, et à vendre par les soussignés:
Une caisse bas Cachemire noirs pour femme.

FORCADE & Co.
29 sept 15 Canal au [illegible]

CHANGEMENT DE DOMICILE.

M. TRON, prévient le public qu'il a transporté son bureau de placement, d'achat et de vente d'argent de la rue St Louis, No 77; il est présentement, rue Bourbon, entre St Louis et Conti, No 164, et continue, comme par le passé, à faire des prêts sur toutes sortes de marchandises et de consignations, et principalement les achats d'or et d'argent, dont il paie la véritable valeur de ce métal. Les personnes sont priées de ne pas envoyer d'enfants ni des esclaves.

[illegible]

ASSURANCES MUTUELLES.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCES MUTUELLES GENERALES DE NEW YORK, ayant assuré et pris les risques encore à courir, de la Compagnie d'Assurances mutuelles de l'Océan, de cette ville (laquelle est actuellement en liquidation) est prête à assurer contre les risques du feu, de la navigation des rivières et de la mer, aux termes les plus favorables. Le bureau est au même endroit où se tenait celui de la Compagnie de l'Océan, rue du Camp No 45.

La Compagnie d'Assurances Mutuelles générales a un très capital bien placé, elle a remboursé aux personnes qui ont pris des assurances avec elle quatre vingt deux pour cent sur les primes, dans l'espace des trois dernières années, en acceptant à six pour cent d'intérêt, et paya annuellement, ni attendu que la compagnie est établie entièrement sur le principe mutuel, c'est à dire en divisant entre ceux qui paient les primes tous les profits du Bureau qui ont avoir l'espérance que les opérations à venir pourront donner des dividendes aussi forts que tous ceux qu'on réalise dans tout autre Bureau d'Assurances Mutuelles.

Cette Compagnie offre en outre l'avantage de payer les pertes aux assurés, soit à New York ou à la Nouvelle Orléans, selon l'option des personnes.

CHAS BRIGGS, } Agens.
EDW OGDEN, }
10 sept—1 an Bureau No. 45 rue du Camp

MOUSSELINE CLAIRE A BAS PRIX.

LE soussigné vient d'acheter à l'encan, 3000 yardes de mousseline claire, de divers genres, propres aux habillemens de dames, à savoir:
2000 yardes de Balzorines, couleur forte, d'une yarde de large qu'il vendra à 15 cents la yarde.
1000 yardes jaconats de 18 à 25 cents,
1000 yardes do superfine de 25 à 30 cents.

Tous ces articles sont offerts à moitié prix de ce qu'a coûté l'importation, et méritent d'attirer l'attention des dames.

Aussi:—A bas prix—De la toile aux prix de $4 50 à $ 80 la pièce, d'après, toile à draps &c. pour clore le stock de la saison actuelle.

C. M. SIMPSON,
1 août Encoignure Douane et Chartres

Grates à bon marché.

LES soussignés préviennent leurs amis et le public qu'ils viennent de recevoir de New York cinq cents grates assortis, surpassant en beauté et en fini tout ce qu'il y a de mieux en ville. Ces grates ont été fabriqués expressément pour eux par les meilleurs ouvriers du Nord. Ils en ont dans tous les prix, depuis $4 50 jusqu'à $35.

AUSSI—Un grand assortiment de poêles de toutes les qualités.

Ils se chargent du posage des grates et des poêles à des prix très modérés. S. MASPEREAU & Co,
27 août—2m rue Condé No. 22

Aux Habitans Sucriers.

LES soussignés préviennent les habitans sucriers, qu'ils ont inventé un genre de lampe à esprit de gaz, pour sucreries, avec un second tube pour obvier à tout accident.

Ces lampes qui ont deux becs et qui ont été faites expressément pour l'usage de l'esprit de gaz, n'ont besoin d'aucun soin et ne consomment que dix cents d'esprit par 14 heures.

Ils ont en magasin toute espèce de lampes à huile, callères et écumoires pour sucreries, briques à feu pour équipages, esprit de gaz à 65 cents le gallon en prenant par baril. Le tout de première qualité et à vendre à des prix modérés. S. MASPEREAU & Co.
27 août 3m rue Condé, No. 22.

Aux Marchands de la Campagne.

LES soussignés préviennent les marchands de la campagne qu'ils ont réduit les prix des ferblanteries qu'ils manufacturent, et qu'ils viennent de recevoir du Nord un grand assortiment de ferblanteries peintes, dont les prix aussi ont été réduits.

Ils ont constamment en magasin toute espèce de fontes, telles que chaudières, fours, fers à repasser etc. etc.

AUSSI—Un beau choix de lampes à gaz et à huile, et du gaz à raison de 65 cents le gallon, en prenant par baril.

S. MASPEREAU & Co, rue Condé, No 22.

On toute espèce d'ordres seront remplis avec promptitude. 27 août—2m

---

MAGASINAGE.—On reçoit en magasinage, des sucres, le sel et autres marchandises d'encombrement dans les magasins Washington, 3ème municipalité, sans charger du charroi et à un taux très modéré. Les marchandises reçues dans ces magasins, seront débarquées à bord des bâtimens ou bateaux à vapeur sans frais de charroi.

Le tabac sera reçu emmagasiné et chargé, comme de coutume. S'adresser à

A. GORDON, WYLIE & Co.
nov 53, Bienville

BALANCES A LETTRES—*Patentées.*

LES soussignés, agents de la manufacture qui produit ces balances, garantissent qu'elles sont précisément les mêmes qui ont été fournies au gouvernement. Ils recevront des ordres pour en faire venir, et à cet effet ils ont ouvert une liste de souscription. Le dépense ne sera que peu de chose. Ces balances pourront être reçues ici dans le courant du mois d'août, on n'en fera venir que pour ceux qui auront souscrit.

MERLE, BEYLLE & Co.
3 jn 79 Tchoupitoulas.

Nouvelle-Orléans:
MARDI MATIN, 30 SEPTEMBRE 1845.

CANDIDATS WHIGS:
POUR GOUVERNEUR,
WILLIAM DEBUYS.

POUR LIEUTENANT GOUVERNEUR,
EDWARD SPARROW.

LE TROISIEME DISTRICT.—Le Chronicle de la Louisiane nous apporte les bonnes nouvelles que voici: "*Les whigs du noble troisième, bien que souvent défaits, mais jamais abattus, sont encore fidèles à leurs vrais intérêts et au bien de leur pays et de l'Etat. Le juge Cooley compte bien l'emporter sur son antagoniste, et cela sera sans doute. Que nos amis se lèvent; chaque whig doit agir comme s'il était lui-même candidat. Il nous faut une écravante majorité pour le juge Cooley. Les auspices sont favorables, l'avenir promet d'être bon, et si les whigs de ce district font leur devoir, comme ils y paraissent disposés, nous sommes sûrs du succès. De tous les côtés nous recevons les nouvelles les plus favorables des progrès de notre candidat, et de la faiblesse des efforts de son adversaire.*"

☞ Le développement que nous avons dû donner aux extraits de nos journaux français, nous oblige à couper court aux autres matières.

☞ M. BRAVO, du Commercial Exchange, nous a adressé avec son obligeance ordinaire, un exemplaire de l'European Times.

☞ On lit dans le *Beacon* de Norfolk, du 20 courant: "Le commodore Bolton a arboré hier, son pavillon à bord du vaisseau des Etats-Unis *Pennsylvania.*—Le capitaine Rousseau, nommé au commandement de la frégate *Columbia*, est arrivé avant hier du Sud; il est descendu au French's Hotel."

HAVANE.—Par le brick Empresario, nous avons eu des journaux de la Havane jusqu'au 24 courant. Ils ne contiennent aucune nouvelle récente du Mexique et rien d'important concernant l'île.

EUROPE.

ARRIVEE DU BRITANNIA.

Le navire à vapeur *Britannia*, parti de Liverpool le 4 courant, est arrivé à Boston le 19, à 9 heures et demie du matin, après une traversée d'un peu moins de quinze jours. Nous recevons par cet arrivage des nouvelles de Liverpool du 4, de Londres du 3, et les séries complètes de nos journaux français jusqu'au 1er septembre. Nous y puisons d'assez longs détails sur les sinistres qui ont affligé la France et sur la situation des affaires en Espagne. Parmi les nouvelles de France, il en est une qui sera du plus haut intérêt pour bon nombre de lecteurs: *Le Juif Errant* est fini! Elle effacera les nouvelles politiques les plus importantes!

A bord du *Britannia*, se trouvait 71 passagers de Liverpool pour Boston, 18 pour Halifax, et 13 d'Halifax pour Boston. Au nombre des passagers, on remarque l'honorable Edw. Everett, ex-ministre des E. Unis en Angleterre, et sa famille.

ANGLETERRE.

La nouvelle la plus importante de ce pays, c'est le retour du beau temps et l'amélioration sensible de la récolte. Les inquiétudes que l'on avait conçues se sont presque entièrement dissipées; et la famine n'est plus à redouter. Cela pourra désappointer des spéculateurs; mais cela réjouira sans doute tous ceux qui ne sont pas étrangers aux sentiments d'humanité.

Une légère hausse s'est manifestée sur le coton; elle a déjà réagi sur le marché de New York, et probablement elle aura le même effet sur le nôtre.

La situation de nos affaires avec le Mexique, entre pour beaucoup dans les discussions de la presse anglaise. Il est bien entendu que les Etats-Unis ne sont pas plus ménagés qu'à l'ordinaire.

Un traité vient d'être définitivement conclu entre la Grande-Bretagne et le Brésil; on ne dit pas précisément sur quels points il porte, ni quelles en sont les conditions.

La reine d'Angleterre et son époux se promènent toujours en Allemagne. Après avoir passé huit ou dix jours à Cobourg, les deux nobles voyageurs se sont rendus à Gotha, en compagnie du roi et de la reine des Belges, et du duc régnant. Ils resteront dans cette dernière ville jusqu'au 3 ou 4 courant, puis retourneront en Angleterre.

Le Cambria et l'Acadia ont fait tous deux leur dernier voyage de retour en onze jours et demi.

Quelques émeutes peu importantes ont eu lieu en Ecosse.

IRLANDE.

Une grande démonstration protestante a eu lieu à Lisburn. Elle avait pour but de protester contre la destitution de M. Watson, lieutenant délégué et magistrat du comté d'Antrim, que le ministère a puni ainsi de sa participation à une assemblée orangiste. M. Watson assistait à la séance, et des applaudissemens l'ont accueilli. Sir Robert Peel a été fort maltraité par les orateurs. L'un d'eux s'écriait que jamais personne n'avait plus traitreusement manqué à sa parole que sir Robert. "Et Judas donc!" s'écria une voix du milieu de l'assemblée. Cet incident provoqua une grande hilarité et des applaudissemens. Le résultat de l'assemblée a été l'adoption des résolutions qui protestent contre la conduite du gouvernement et la destitution de M. Watson.

FRANCE.

—Le roi, sur la proposition de M. le maréchal président du conseil, a bien voulu, par des ordonnances en date du 6 juillet dernier, sanctionner les promotions ci-après indiquées dans l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, en faveur de plusieurs membres de la chambre des pairs, savoir: à la dignité de grand-croix, M. le comte Roy, ancien ministre secrétaire des finances, et M. le lieutenant-général comte Dutaillis; à la dignité de grand-officier, M. le comte de Noé; au grade de commandeur, M. le marquis d'Escayrac de Lauture.—(*Moniteur.*)

DÉSASTRES DE ROUEN.—Le *Mémorial* évalue comme suit le nombre des victimes et l'étendue des pertes:

Voici quel était hier soir le chiffre des décès et des blessés:

Dans la filature de MM. Mare frères, 15 morts, 28 blessés.—Dans celle de MM. Naveu et Marion, 11 morts, 52 blessés.—Dans l'usine de M. Piquot, 29 morts, 50 blessés dont 40 blessés moins gravement.—En tout, 58 morts, 170 blessés. De ces derniers, trois ont subi des amputations; mais il en est beaucoup auxquels les chirurgiens n'ont pas voulu pratiquer d'opération de ce genre, parce que c'eut été aggraver inutilement leurs souffrances et hâter une fin inévitable.

Nous pouvons affirmer que les pertes matérielles ne s'élèvent pas à moins de un million deux cent mille fr. Plus de deux cents familles se trouvent dénuées de toute espèce de ressource par la mort de leur chef ou par des blessures qui lui interdisent tout travail.

Il reste à déblayer dans la rivière, et là on trouvera une partie des infortunés qui manquent encore.

Voici un dernier épisode de cette fatale journée du 20 août.

Sur la place Saint-Hilaire, du côté du corps-de-garde, est un vaste emplacement dans lequel se trouvaient groupés plusieurs établissements industriels, une filature tenue par M. Quesnay, une autre par Mme Prunier, une corderie et une scierie mécanique exploitées par M. de Courcelles, propriétaire de quatre bâtimens.

Une pompe à feu commune faisait mouvoir les métiers et les rouages de ces différents ateliers.

Hier, à neuf heures du soir, la personne chargée de la surveillance de toute la maison avait fait sa ronde ordinaire, et s'était retirée fort tranquille, persuadée qu'il n'existait aucun danger. A dix heures, cependant, les flammes se manifestèrent tout-à-coup avec beaucoup de violence; elles sortaient de l'atelier de M. Quesnay. L'alarme se répandit aussitôt; mais, avant l'arrivée des premiers secours, le feu avait successivement et rapidement gagné la scierie mécanique, la corderie de M. de Courcelles et la filature de Mme Prunier.

L'incendie avait un aspect terrible. *Les flammes* s'élevaient à une hauteur immense, et leur reflet avertit les citoyens du désastre qui s'accomplissait, en même tems que le beffroi se faisait entendre.

Bientôt la foule se porta vers Saint-Hilaire, et avec d'autant plus de rapidité que le bruit s'était d'abord répandu en ville que le feu était à l'Hospice-Général.

Les secours furent organisés avec toute la rapidité possible par nos braves pompiers, que secondèrent puissamment la population, un détachement de la garnison, et des brigades de gendarmerie et de gardes municipaux.

La rue du faubourg Saint-Hilaire était pleine de meubles que les plus proches voisins s'étaient empressés de transporter hors de leurs maisons, précaution qui, heureusement, est devenue inutile.

A minuit, le feu était complètement éteint, mais il avait dévoré les ateliers déjà cités de M. Quesnay, de Mme Prunier et de M. de Courcelles. La pompe à feu seule a été sauvée. D'un autre côté on avait été plus heureux, et la maison qui forme la façade sur la place Saint-Hilaire, ainsi que quelques dépendances, avaient pu être préservées. Cette partie de l'établissement donnait de vives inquiétudes, à cause d'un réservoir à gaz qui s'y trouve.

Incendie à Bordeaux. Extrait de la correspondance du Globe.—Bordeaux 23 août 1845.

Les journaux qui vous arriveront par ce courrier vous apprendront qu'un incendie a éclaté hier soir 23, à neuf heures, dans l'un des plus riches et des plus populeux quartiers de Bordeaux, aux Chartrons. Le feu a pris dans le vaste chai de M. Tastets, rue Borie, 7, par l'imprudence d'un ouvrier qui, en opérant un transvasement de trois-six (esprit de vin), en a laissé tomber une goutte sur la chandelle. Aussitôt la flamme, résultant de cette étincelle, a enveloppé l'ouvrier et la pièce remplie de ce liquide, et s'est étendue à 7 ou 800 pièces de même nature, qui étaient accumulées dans ce chai. Une demi-heure après, les flammes sortaient avec une apparence effrayante; ses lueurs horribles éclairaient toute la rade et se projetaient sur la moitié de la ville. Le tocsin a sonné à l'Hôtel-de-Ville, aux diverses paroisses; on est accouru, mais déjà le feu avait fait de rapides progrès; il s'était emparé de quatre maisons voisines, dont la plupart contenaient des chais pleins de trois-six. On tremblait en pensant que si le feu s'étendait à un chai où il y avait 2,500 pièces de ce liquide, cet important quartier était anéanti. On présageait les plus grands malheurs; chacun déménageait. Après quelques heures d'un rude travail, où le corps des pompiers, des militaires de la garnison, la garde nationale, colonels et officiers, la population, ont fait leur devoir avec un sang-froid et un courage intrépides, on s'est rendu maître du feu sans accident.

Les maisons brûlées sont celles de M. Cusol, louée à MM. Tastets, où le feu a pris; la maison de M. Bordelais, occupée par M. Paul Dubois, dont le chai a été en partie vidé à temps et sauvé; la maison à deux étages des cochers Fitte et Florence, qui ont perdu leurs fourrage et mobilier; la maison occupée par le tonnelier Thomas, qui a tout perdu: il a pu à peine se sauver avec sa famille. Les autres maisons n'ont été que faiblement atteintes.

Mme Bordelais, logée près l'entrepôt, apprenant que le feu était dans sa maison, louée à M. Paul Dubois, est morte subitement en tombant du balcon dans sa chambre.

Un mur, resté debout, a sauvé tout le quartier, car il séparait le chai qui a communiqué l'incendie du chai de MM. Blanchy, qui contenait plus de 2,500 pipes de 3/6.

Le bataillon des sapeurs-pompiers est resté, toute la nuit, occupé à éteindre le feu, qui répand encore ce soir une longue traînée de fumée. Le commandant de ces intrépides travailleurs était ce matin à sept heures et demie sur le terrain, et examinait le moyen d'abattre le mur resté debout, dont je vous parle plus haut, et que tous croyait solide. Il a croulé au même moment, rapide comme la foudre, et a englouti huit hommes, savoir:

M. Filleau, chef de bataillon, commandant le corps des sapeurs-pompiers,

M. Berthau, capitaine des sapeurs,

M. Gergerès, docteur-médecin, chirurgien-aide-major des pompiers; Baudin, Marcou et Laqueyse, sapeurs-pompiers. Ils ont été retirés morts, la plupart horriblement mutilés et méconnaissables.

MM. Delas, sous-lieutenant de sapeurs-pompiers, et Floris, sapeur-pompier, ont été retirés dans un état d'horrible mutilation. Ils ont été transportés à l'hôpital, où ils ont été amputés des deux jambes. On nous annonce qu'il viennent d'expirer.

La mort de ces honorables citoyens, victimes de leur dévoûment au bien public, est une calamité publique. MM. Filleau, Berthaud et Gergerès avaient de nombreux amis dans la position élevée de la société. Leur vie a été marquée par une série de bonnes actions qui ajoutent aux regrets universels de leur perte si prématurée.

Les autres sont des ouvriers, Baudin laisse une femme et sept enfans.

Laqueyse a été trouvé sous les décombres, courbé et ayant sa pioche à la main, dans l'attitude de travailleur.

Les cadavres ont été transportés à l'hôtel de ville, et placés dans le cabinet de M. Gautier, adjoint.

On se ferait difficilement une idée des scènes de douleur qui se sont passées toute la journée à la porte du palais de la mairie. Là c'était une mère qui demandait son fils, et là une épouse, des enfans qui demandaient leur mari, leur père. C'étaient des cris déchirans.

On se réunit par groupes à chaque coin de rue. On ne s'aborde qu'accablé des plus sombres préoccupations.

Le maire visite ce soir les veuves de tous ces malheureux, qui seront ensevelis demain avec pompe. La garde nationale et les troupes de la garnison, assisteront à cette cérémonie funèbre. C'est partout un deuil public.

7 heures du soir.—On vient encore de découvrir sous les décombres, un pompier mort.

Tous les théâtres sont fermés ce soir, et le seront demain.

On lit dans une autre correspondance:

Bordeaux, dimanche 24 août.

L'affreuse catastrophe de l'incendie continue à être l'objet de toutes les préoccupations. Le deuil est partout. Les magasins sont fermés; les théâtres font relâche. Les portes du Palais-Royal sont couvertes des attributs de la mort. Le glas funèbre retentit à la ville, à la métropole; le carillon, entrecoupé de toutes les paroisses, augmente la tristesse et l'affliction générales qui se sont répandues partout.

Le nombre des victimes, dont je vous ai donné hier les noms, est de neuf. Le dernier cadavre, relevé des décombres, est celui d'un forgeron, père de famille, sapeur-pompier. La chute avait été si violente qu'on lui a trouvé son schako enfoncé dans le cerveau au point de ne pouvoir le dépouiller des chairs.

M. Delas, sous-lieutenant des pompiers, qui avait été transporté à l'hôpital, vivant encore, a été amputé des deux jambes qui étaient brisées.

On continue à déblayer le foyer de l'incendie. On ignore s'il n'y a pas d'autres victimes. La chute du pan de mur qui a produit ce malheur public a été déterminée par l'éclat d'une pièce de 3,6, qui se trouvait au pied, couverte par les matériaux.

L'incendie a été vu de douze lieues à la ronde et en mer.

M. le duc d'Aumale, qui était au-delà de Blaye, au château de M. Caumont-Laforce, en fut informé par les effrayantes lueurs qui s'élevaient par intervalle dans l'air, comme les flammes qui s'échappent d'un cratère de volcan.

Les légions de la garde nationale, artillerie et garde d'honneur, les troupes de la garnison ont pris les armes à onze heures, et sont allées prendre les corps des victimes, déposés au palais de la mairie. Le préfet, le maire, toutes les autorités civiles et militaires ont accompagné à l'église et au cimetière les restes mortels des honorables citoyens victimes de leur bravoure et de leur dévouement. La bierre de M. Filleau, commandant du corps des pompiers, était portée par ses camarades. Nous n'avons rien vu d'aussi douloureux que la marche de ce funèbre cortége, que suivait toute la population. De toutes parts, ce n'était que cris et sanglots.

Ces huit braves ont été conduits à leur dernière demeure avec tous les honneurs dûs à leur mémoire. Plusieurs officiers de la maison de Mgr. le duc d'Aumale y ont pris part.

Les funérailles ont eu lieu aux frais de la ville. On annonce qu'une souscription est ouverte à cette occasion, et que le conseil municipal s'occupera, demain lundi, de régler les pensions des veuves et des orphelins de cette catastrophe. Le gouvernement viendra aussi à leur secours.

—Les sinistres se succèdent avec une désolante rapidité.

Après New-York, Rouen, Bordeaux, Toulon, voici venir Lyon.

Le 24 aout, un accident tout à la fois bizarre et imprévu a jeté la consternation dans cette ville.

Vers neuf heures du soir, une fusée partie de l'une des maisons de campagne qui bordent la Saône, est venue mettre le feu à un bateau chargé de foin et au quai de Sainte-Marie-des-Chaines, rive gauche de la Saône. On a d'abord essayé de jeter à l'eau la partie du fourrage où le feu s'était mis; mais entraîné par le fil de l'eau, celui-ci a communiqué l'incendie à la partie de la charge qui dépasse le bord du bateau, et forme comme une frange qui touche le niveau de la rivière.

Dès-lors, l'embrâsement est devenu général et impossible à maîtriser: il s'est communiqué à un bateau voisin, et, pour prévenir la propagation du fléau aux bateaux stationnés dans le voisinage, on a coupé les amarres de ceux qui étaient devenus la proie des flammes, et on les a abandonnés au courant de la rivière.

L'un d'eux s'est arrêté près du pont de Neuville, où il a continué à brûler toute la nuit. L'autre entraîné par le fil de l'eau et transformé en une masse ardente, a descendu majestueusement la rivière. Il a passé sous la passerelle Saint-Vincent et sous le pont suspendu de la Feuillée, sans leur causer le moindre dommage. Enfin, il est venu donner avec fracas contre l'arche orientale du pont de Nemours, dont la clé a été posée il y a trois semaines environ, et dont on travaillait depuis quelques jours à enlever les cintres en charpente, dont la moitié environ restait en place. La violence du choc a entraîné l'appareil flottant composé de deux bateaux reliés ensemble par un plancher, et le bâtiment en dérive a traversé l'arche du pont, et est allé s'arrêter un peu plus bas, sur le banc de gravier qui occupe le milieu du lit de la rivière. Mais en passant il a mis le feu à la charpente des cintres qui s'est embrasée tout entière en un clin d'œil, et qui s'est consumée en un quart d'heure avec une flamme vive et pétillante, jusqu'à ce que ses étais étant minés, elle se soit écroulée dans la rivière.—Quant au bateau de fourrage, il a continué à brûler au milieu de la rivière, où pendant toute la nuit il a présenté l'aspect d'une montagne de feu.

En ce qui concerne l'arche du pont de Nemours, qui a été exposée à l'action du feu, elle a été fort endommagée. Le calcaire dont elle se compose a été assez profondément calciné; dans toute la partie supérieure de la voûte les angles en sont écornés et fendus. On ne peut décider si la détérioration a été assez considérable pour rendre indispensable la construction partielle de cette arche, mais elle devra nécessiter au moins des réparations d'une nature difficile et délicate. Au surplus, le dégât, quoique regrettable en soi, n'est rien comparé au désastre qui aurait eu lieu si le même accident fut survenu trois semaines plus tôt, avant que la clé de la voûte fut posée; car alors la destruction des cintres entraînait la chute de l'arche tout entière, et probablement celle-ci entraînait toutes les autres dans sa ruine.

—Encore un sinistre! On lit dans la *Sentinelle*, de Toulon:

"Un vaste incendie a dévoré la forêt du Dom, qui se trouve entre Collobrières et Bormes, à partir du sommet de la rampe *Gratte-Loup*, jusqu'au lieu dit les *Campeaux*. Cette forêt appartenait à l'état. La perte faite est très considérable."

—Les bords du Rhin ont eu à souffrir aussi des effrayans phénomènes météorologiques du 19 de ce mois. On mande de Trèves le 20 août:

"Peu s'en est fallu que notre ville n'ait été détruite hier. Une trombe terrible, après avoir causé de grands ravages le long de la Moselle, a rasé les faubourgs de Saint-Mathieu et de la Sainte-Croix, et y a brisé une multitude de carreaux de vitre, enfoncé des fenêtres, enlevé des toits et renversé des portes. Un grand nombre de peupliers, d'arbres fruitiers, de noyers, ont été déracinés par le vent, ou coupés en deux, et leurs débris lancés à une grande distance. La tour d'une petite église construite récemment a été renversée comme un jeu de cartes par l'élément destructeur. Les campagnes environnantes sont complètement ravagées; rien n'est resté sur pied. Les routes sont obstruées par une multitude d'arbres.

"On se figure sans peine la frayeur des habitans quand ils ont vu les toits de leurs maisons emportées comme par enchantement. Heureusement personne n'a péri dans cette catastrophe, à l'exception d'un batelier qui se trouvait avec sa nacelle sur la Moselle. Si la trombe, au lieu de ne raser que les deux faubourgs dont nous venons de parler, avait passé sur la ville elle-même, il est impossible de prévoir les terribles accidens qui seraient arrivés. Cependant les pertes occasionnées par ce sinistre sont énormes."

A Wichterich, dans le voisinage de Cologne, le toit de l'église et le clocher ont été enlevés. Aucune des maisons du village n'est intacte. Une ferme a été entièrement démolie par l'ouragan. Des arbres d'une grosseur énorme ont été déracinés. Les rues du village ont été en quelques instans jonchées de décombres. Ce coup de vent n'a pas duré plus de trois minutes.

On lit dans le Messager du 27 août:

"Sur la proposition de M. le président du conseil, ministre de la guerre, le Roi a rendu, le 24 août, une décision qui règle ainsi qu'il suit le gouvernement de l'Algérie pendant l'absence de M. le maréchal Bugeaud:

"Conformément à l'article 38, de l'ordonnance royale du 15 avril 1845, M. le lieutenant-général Juchault de Lamoricière sera gouverneur-général de l'Algérie, par intérim, pendant l'absence de M. le maréchal duc d'Yzly, autorisé à venir en France à compter du 1er septembre.

"Comme gouverneur-général par intérim, M. le lieutenant-général de Lamoricière sera investi des pouvoirs de gouverneur-général et en exercera les fonctions telles qu'elles sont définies au titre III, chapitre 1er, de l'ordonnance précitée."

—Ont été nommés pairs de France, les députés dont les noms suivent:

MM. le vicomte Bonnemaine, lieut. général.
le baron Doguereau, lieut. général.
le baron Durrieu, lieutenant-général.
Felchiron.
le baron Girot de Langlade.
Hartmann.
le comte de Montozon.
Raguet-Lépine.
le baron Tupinier, conseiller-d'état.

—M. le duc de Berghes, père de M. le prince de Berghes, condamné, le 14 août dernier, par la Cour d'Assises de la Seine, à trois ans de prison, a formé, devant le tribunal civil de la Seine, une demande en interdiction de son fils. Dans sa requête présentée au tribunal, M. le duc de Berghes représente le prince de Berghes comme ayant encore, à vingt-deux ans, le caractère et les habitudes d'un enfant, et complètement incapable d'administrer sa fortune, livré qu'il a été de tout temps à un désœuvrement complet, qui a refermé son éducation stérile et l'a toujours empêché de former sa raison et de développer son intelligence.

Le tribunal, faisant droit à la requête de M. le duc de Berghes, a ordonné que M. le prince Eugène de Berghes serait interrogé en chambre de conseil. C'est après cet interrogatoire, et suivant les réponses de M. le prince de Berghes, que le tribunal aura à statuer sur la demande de son interdiction, fondée, ainsi qu'on le voit, sur son état d'imbécillité.

Le Bulletin des Lois publie le texte officiel du traité conclu entre la France et le Maroc, le 18 mars 1845.

—On sait que M. le maréchal Bugeaud est en dissentiment avec M. le ministre de la guerre et avec le ministère tout entier, sur trois points essentiels: 1°. le maréchal Bugeaud regarde comme prématurée, comme inutilement dispendieuse et comme mal conçue, l'organisation civile qu'on vient de donner à l'Algérie; 2o. il pense que la Kabylie devra tôt ou tard être conquise, afin d'enlever à nos ennemis d'Afrique un refuge, à nos sujets le spectacle d'une indépendance exempte de charges et d'impôts, aux tribus que nous protégeons des ennemis permanens et infatigables; 3o il croit que la défense de l'Algérie ne sera assurée contre les chances d'une guerre européenne et contre les révoltes des Arabes, que lorsque de nombreuses colonies militaires, capables de cultiver le pays et de combattre, auront couvert les points fertiles, mais exposés, de notre établissement d'Afrique.

Ces opinions n'ont point obtenu jusqu'à ce jour l'assentiment du gouvernement et des chambres. M. le maréchal Bugeaud vient en France pour les défendre. Il doit installer lui-même toute l'administration civile avant de quitter Alger. Nous avons dit récemment où en étaient les affaires de la Kabylie, sur laquelle aucune entreprise qui pût rendre la guerre nécessaire n'a encore été faite.

Quant aux colonies militaires, il paraît que M. le maréchal Bugeaud compte sur la réalisation prochaine de son projet, soit que le gouvernement lui ait donné récemment quelque encouragement secret, soit qu'il espère entraîner l'adhésion du ministère.

En effet, l'Algérie publie aujourd'hui une curieuse circulaire adressée d'Alger aux généraux de l'armée d'Afrique par le gouverneur général, ainsi qu'un projet d'organisation qui y est annexé. Nous attendons, pour examiner cette affaire, que l'arrivée du maréchal et les explications qui ne peuvent manquer d'avoir lieu, aient fait mieux connaître ses intentions et celles du gouvernement, et l'attitude que l'on comptera prendre vis-à-vis des chambres.

Le tribunal de la Seine a rendu son jugement dans l'affaire de coalition d'ouvriers charpentiers. En voici le dispositif longuement et fortement motivé par les considérans qui le précèdent:

"Le tribunal renvoie Chaumont, Garnier, Dubois, Moriset, Barbier, Lecomte, dit Parisien, des fins de la poursuite;

"Ordonne qu'ils seront mis en liberté, s'ils ne sont détenus pour autre cause;

"Et, faisant, au contraire, application à Vincent, Dublay, Arrivière, Blanchard, Denatte, Gouallier, Augé, Ferouset, Lecomte, dit La France, de l'art. 415, du Code pénal, et à Dumoulin, Daussois, Blondeau et Buzelte, du même art. 415 et de l'art. 311, combiné avec l'art. 406 du Code d'instruction criminelle;

"Condamne Vincent à trois années d'emprisonnement; Dublay à deux années, Blanchard, Arrivière, Denatte, Gouallier, Augé, Ferouset, Lecomte dit La France, à trois mois, et Dumoulin, Daussois, Blondeau et Buzelte à quatre mois;

"Et tous solidairement aux dépens."

ESPAGNE.

On lit dans le Journal des Débats:

"Nous recevons par voie extraordinaire des nouvelles de Madrid du 19; elles annoncent que la tranquillité publique a été assez sérieusement compromise dans cette capitale.

"On sait que M. Mon, ministre des finances, a adopté un nouveau système de contributions uniforme pour toutes les provinces de l'Espagne, et qui a donné lieu à d'assez vives réclamations dans plusieurs localités, notamment dans la Catalogne, dans l'Aragon et à Valence, qui auront à payer des impôts beaucoup plus considérables que ceux payés jusqu'à présent par ces provinces. La Navarre et les provinces basques, qui ne payaient point d'impôts réguliers, se sont montrées également très hostiles aux projets du ministre des finances.

"Il y a quelques jours, le nouveau système de perception devant être mis à exécution à Madrid, les délégués du commerce et de l'industrie avaient présenté une pétition au ministre des finances pour lui demander des modifications à l'impôt des patentes. Le ministre ayant refusé de se rendre au vœu des délégués, il s'est manifesté dans la classe commerçante une vive agitation. Des groupes nombreux se sont formés dans les rues et sur les places publiques; toutes les boutiques ont aussitôt été fermées, et l'autorité a jugé nécessaire de faire intervenir la force publique. Des charges de cavalerie et une décharge de mousqueterie ont dispersé la foule. Nous n'avons pas d'autres détails sur cette déplorable collision; on annonce seulement que deux personnes ont été tuées; deux officiers et un sergent ont été grièvement blessés.

"Au départ du courrier, qui nous apporte ces nouvelles, la garnison de Madrid était sous les armes, et tous les postes militaires avaient été doublés. Des renforts considérables, fournis par les garnisons de Cuenca et de Guadalaxara, étaient arrivés à Madrid, et, des pouvoirs extraordinaires avaient été donnés au capitaine général Mazarredo par les ministres présens dans la capitale, pour mettre au besoin la province de Madrid en état de siége. La ville était assez tranquille, quoique toujours un peu agitée. Le chef politique a publié une proclamation très énergique et a ordonné, sous des peines sévères, la réouverture des boutiques.

Les journaux que nous recevons aujourd'hui de cette capitale ne vont que jusqu'au 18. Ils nous révèlent cependant des symptômes graves d'une agitation extrême dans la classe commerçante qui formait autrefois presque exclusivement la garde nationale de Madrid, et qui a conservé d'assez vives sympathies pour l'ancien régent Espartero. La mésintelligence qui s'est manifestée entre le cabinet et les principaux organes du parti modéré n'a pas peu contribué à amener une situation si fâcheuse à tous égards.

Cette mésintelligence a commencé, il y a un mois, après le retour de Barcelone de M. Zaragoza, député aux Cortès, un des rédacteurs de l'Heraldo, qui n'a pas réussi à obtenir du général Narvaez la modification du cabinet. L'Heraldo, qui passait pour le journal semi-officiel du gouvernement, s'est mis à combattre ses actes, et surtout à blâmer le nouveau système de contributions du ministre des finances, dont il a voulu surtout provoquer le remplacement.

Pendant que cette division se manifestait dans le sein du parti modéré, le parti progressiste travaillait avec ardeur à exciter le mécontentement dans le pays et à amener de nouveau par un bouleversement général le triomphe de ses principes.

Voyant alors combien une telle situation pouvait devenir funeste, non seulement au cabinet, mais encore aux principes et aux intérêts du parti modéré, l'Heraldo et les autres organes de ce parti viennent de changer de langage et de se rallier au ministère.

Voici comment la *Presse* rend compte de cette échauffourée:

L'état de Madrid, dans la matinée du 10, était des plus alarmans. Tous les magasins des rues de la Montera, Carretas, del Carmen, Mayor, San Geronimo et de la Puerta del Sol, étaient fermés. Jusque-là la démonstration n'avait rien de bien redoutable. Ces rues composent le beau quartier de Madrid: il n'y a guères que des parfumeurs, des quincaillers, des tailleurs, des marchands de drap, des chapeliers et des modistes, tous gens par conséquent qui pouvaient fermer leur porte impunément et qui dans leur propre intérêt, n'auraient pas tardé à la rouvrir.

Ce qui importait aux chefs du mouvement, c'était que les boulangers, les marchands de vins et les charcutiers du faubourg n'ouvrissent pas leur boutique, ce à quoi les menaces de la veille n'avaient pu les décider. Aussi, quand on apprit, le 19 dans la matinée, que presque toutes les boutiques des faubourgs, particulièrement celles des quartiers de la Paloma, de Vistillas et de Lavapies étaient ouvertes comme à l'ordinaire, des groupes nombreux, armés de bâtons, se répandirent de tous les côtés proférant des cris de mort, et, la moitié de haute lutte les magasins dont les propriétaires ne s'exécutaient pas assez vite. A dix heures, il n'y avait pas une seule porte ouverte dans Madrid, et l'agitation devenait générale. La Puerta del Sol était encombrée.

A onze heures, le général Cordova, gouverneur de la place, se présenta suivi d'une nombreuse escorte et il fut accueilli par les cris de "Vive la liberté! Meure Cordova! Meure Mon! Sur l'ordre du général une charge de cavalerie disperse les émeutiers et en blessa un certain nombre.

A midi, M. Armero, ministre de la marine et M. Mazarredo, capitaine-général de Madrid, arrivèrent par la rue Alcala, au moment où les insurgés venaient d'assommer un agent de la sûreté publique et cinq officiers surpris sans défense pendant qu'ils se rendaient à leurs quartiers. Ayant inutilement somme ces émeutiers de se disperser, et un groupe plus nombreux et plus menaçant que les autres débouchant par la rue de la Montera aux cris de "meurent les ministres! Vive la liberté!" sur un nouvel ordre du général Cordova la troupe fit feu. L'un des émeutiers et un négociant inoffensif qui fermait son magasin sont restés morts sur la place. On ne connaît pas le nombre des blessés.

La bruit de cette décharge exaspéra la multitude et il y eut, un moment d'effroyable confusion où trois officiers et huit soldats furent gravement blessés. Alors il fit un déploiement de forces qui finit par imposer aux insurgés et par ramener un peu d'ordre. Toutes les avenues étaient occupées par des détachemens d'infanterie, pendant que la cavalerie chargeait dans toutes les directions. Bientôt la tranquillité régna au centre de la ville, mais l'agitation était plus grande que jamais dans les faubourgs, quand le général Oribe y arriva, à la tête de forces considérables. Sa présence intimida les agitateurs. Il parcourut les rues Toledo, de la Paloma et de Vistillas, faisant partout ouvrir les boutiques et forçant les groupes à se disperser.

A quatre heures, l'ordre régnait sur tous les points, et il n'y avait plus, dans les bas quartiers, que quelques altercations sans importance entre les carlistes et les anciens gardes nationaux.

A cinq heures, le ministère réuni en conseil, a nommé un conseil de guerre pour juger les individus arrêtés.

Dans la soirée, le chef politique a publié le bando suivant:

"Habitans de Madrid, un système de terreur et de menaces, habilement organisé dans l'ombre par les ennemis déclarés de l'ordre légal et du repos public, est parvenu, par l'intimidation, à obliger les maîtres de quelques établissemens de commerce, de boutiques et de magasins, à fermer leurs comptoirs au public, dans l'espoir de soulever ainsi la population, en la privant tout d'un coup des articles nécessaires à sa subsistance et à ses besoins. La justice poursuit sans relâche les auteurs de ce plan éminemment criminel, et les coupables subiront, n'en doutez pas, les châtimens imposés par les lois.

"En attendant, il ne faut pas que les honnêtes gens faussent, par faiblesse ou par crainte, cause commune avec les séditieux; les maîtres d'établissemens, de commerce, de magasins et d'ateliers, peuvent se livrer sans aucune espèce de crainte à leurs travaux accoutumés. Toute frayeur serait mal fondée, attendu que les mesures prises pour empêcher les séditieux de faire violence à qui que ce soit. Ce prétexte n'existant plus, fermer les boutiques, magasins et ateliers dans ces momens serait un acte coupable et criminel; ce serait se rendre complice des plans des perturbateurs, ce serait faire ce que la loi défend et que je ne souffrirai jamais.

"En conséquence j'ordonne ce qui suit: 1o. toute personne qui, sans motif spécial approuvé par moi, n'ouvrirait pas au public, quatre heures après la publication du présent bando, sa boutique, son atelier, son magasin de comestibles et d'articles de commerce, sera considérée comme complice de la rébellion tentée contre l'exécution des lois votées par les cortès et sanctionnées par la couronne, et sera poursuivie comme telle; 2o. les commissaires de protection de sûreté publique et les commissaires de quartier procéderont, dès que le délai indiqué sera expiré, à dresser une liste des boutiques qui, dans leurs démarcations respectives, demeureront fermées et me feront passer immédiatement leur note à ce sujet; 3o. afin qu'il n'y ait pas d'erreur dans ce relevé, les commissaires agens, à l'expiration du délai indiqué, notifieront formellement au maître de la boutique ou à une personne de sa famille l'ordre d'ouvrir l'établissement; cette notification sera signée par la personne intéressée et par deux témoins, afin que la désobéissance aux ordres de l'autorité soit toujours constatée. Dans tous les cas la publication de ce bando servira de notification.

"Les boutiques de comestibles, de boissons, de combustibles et autres objets de première nécessité, qui seraient fermées, devront s'ouvrir immédiatement; celles qui, après la publication de ce bando, ne seraient pas ouvertes, le seront par l'autorité, afin que le public ne manque pas de ce qui lui est nécessaire; 4o. tout groupe ou toute réunion dans les rues, composée de plus de quatre personnes, est défendue. Les contrevenans seront arrêtés; ceux qui résisteront, ils seront dispersés de vive force et livrés aux tribunaux, pour être jugés conformément à la loi du 17 avril 1821.

"Habitans de Madrid, rien ne serait plus pénible pour moi que d'avoir besoin de recourir à des mesures fortes et sévères; mais décidé à faire observer les lois, et à ne pas laisser troubler l'ordre et la tranquillité, je ferai céder toute espèce de considération à l'exécution de cet objet important. Que les hommes honnêtes et paisibles séparent leur cause de celle des vagabonds et des séditieux; qu'ils ne s'exposent pas à être confondus avec les méchans, qu'ils se retirent dans leurs maisons au moindre symptôme de désordre, et qu'ils laissent l'autorité et la force publique faire face aux révoltés, car une fois le moment d'agir venu, aucune excuse ne pourrait sauver ceux qui seraient confondus avec les rebelles.

"Le chef politique,
FERMIN ARTETA.

"Madrid, 19 août 1845.

Dans un post-scriptum, écrit à six heures et demie du soir, et au moment de mettre sous presse, le Heraldo annonce que les boutiques de commerce sont ouvertes, que la population circule dans les rues, et que Madrid jouit de la plus grande tranquillité. L'autorité a fait de nombreuses arrestations.

On lit dans le Journal des *Débats*:

Les journaux espagnols du 21 août nous parviennent par courrier extraordinaire.

"L'Heraldo, le Tiempo et le Globo félicitent les autorités civiles et militaires de l'accord, de l'activité et de la modération qu'elles ont déployées dans les événemens qui ont eu lieu dans la journée du 19.

"Madrid jouit d'une complète tranquillité. Nous regrettons cependant d'avoir à annoncer que, dans la journée du 21, le nommé Manuel Gil, tailleur, a été fusillé hors la porte de Tolède. Cet individu, dont nous avons annoncé hier la condamnation à mort par le conseil de guerre, pour avoir tué un officier du régiment de l'Infante, n'était âgé que de vingt-quatre ans, et a marché à la mort avec un sang-froid et un courage dignes d'un meilleur sort.

"El Clamor et l'Espectador ont été saisis trois jours de suite à la poste et dans leurs bureaux; le 21, ce dernier journal a cessé de paraître."

Mais la *Presse* ne partage pas tout-à-fait cette opinion. Voici ce qu'elle en pense:

"Madrid est tranquille, mais l'ordre est loin d'y être complètement rétabli. A l'émeute des rues a succédé l'opposition impassible et obstinée du commerce, et celle-ci, pour être moins bruyante, n'en est pas moins embarrassante. Malgré le bando que nous avons fait connaître hier, presque toutes les boutiques ont été fermées le 20. Le chef politique, à la tête d'un fort détachement de garde civique, a parcouru tous les quartiers de la ville, et les boutiques, qu'on ouvrait sur l'injonction de l'autorité, se refermaient presque immédiatement. Dans les rues de la Montera et del Carmen, qui sont les rues Richelieu et de la Paix de Madrid, la police a été obligée d'employer la force.

"Les propriétaires n'ont pas opposé la moindre résistance; mais, la police une fois partie, ils ont tous refermé leurs magasins et affiché sur leur devanture un écriteau avec cette inscription: *Magasin à vendre ou à louer.* Quelques-uns ayant ajouté des paroles ou des allusions injurieuses, ont été arrêtés. L'autorité ne s'est pas tenue pour battue, et le chef politique a fait ouvrir de nouveau tous ces magasins ainsi mis en vente, en déclarant qu'il les prenait pour son compte. Evidemment, ceci n'est pas sérieux, et le gouvernement ne peut pas avoir eu une minute l'idée de s'approprier le monopole de presque tout le commerce de Madrid. Le chef politique, si ce fait que nous trouvons dans le Heraldo est vrai, ne sera pas moins mis sur les bras la plupart des magasins, et il n'est pas facile de prévoir comment il réglera ses comptes.

"Le Tiempo prétend que le plus grand nombre des négocians de Madrid ont signé une espèce de proclamation pour déclarer qu'ils renoncent à leur profession. On voit que nous avions raison de dire que si la tranquillité matérielle a été rétablie, l'ordre n'est pas encore revenu. Il règne toujours une grande irritation, et il est facile de voir, aux dispositions que prend l'autorité, qu'elle est loin d'être complètement rassurée. De forts piquets d'infanterie et de cavalerie occupent toujours les points principaux de la ville, tels que la Puerta del Sol, les rues de la Montera, del Carmen, de Alcala, la place Mayor et celle de la Cebada. A neuf heures du soir, le chef politique a fait appeler au ministère de l'intérieur les négocians les plus considérables et les plus influens, au nombre de cinquante-quatre. M. Pidal et M. Arteta les ont engagés à user de leur autorité pour éviter les conséquences d'une obstination qui pourrait avoir de fâcheux résultats, le gouvernement étant bien décidé à ramener à l'ordre tous ceux qui, directement ou indirectement, chercheraient à entretenir l'agitation. Il paraît que, malgré les bonnes dispositions de quelques-unes des personnes convoquées, il est à craindre que la sévérité et la conciliation ne soient également infructueuses. On ne doutait pas que le lendemain les magasins ne fussent également fermés, mais on ne doutait pas non plus que l'autorité ne les fit ouvrir de force.

Le nombre des personnes arrêtées est de 80. Le conseil de guerre, réuni à l'hôtel des Postes, instruit l'affaire avec la plus grande rapidité.

Dans un postscriptum, écrit à six heures du soir, le Heraldo dit qu'on croyait que quelques uns des sous-officiers du régiment de l'Infante seraient condamnés à mort, et qu'il y aurait un grand nombre de prisonniers envoyés au galères. Le même journal ajoute qu'il venait d'apprendre, au moment de mettre sous presse, que le général Concha, capitaine-général de la Catalogne, a été remplacé par le général don Manuel Breton, capitaine-général de l'Aragon. Le général Villalonga, qui commande aujourd'hui à Burgos, irait à Saragosse.

Les numéros des 18 et 19, du Clamor publico, et de l'Espectador, ont été saisis. Dans son numéro du 20, le Clamor déclare que jusqu'à nouvel ordre, il s'abstiendra de publier aucun article de fond, et qu'il se contentera de reproduire les réflexions des autres journaux.

—Le journal Español dit que le duc de Soto-Mayor, plénipotentiaire à Londres, a communiqué au capitaine général de Cuba, la convention passée avec le gouvernement anglais: cette convention est basée sur l'offre faite par notre ministre, qu'après l'éloignement du ponton du port, le capitaine général devra mettre à la disposition des deux commissaires anglais de tribunal mixte de justice, un bâtiment sur terre, de l'agrément de ces commissaires, bâtiment destiné à faire l'office de ponton: lord Aberdeen a répondu immédiatement à cette offre que cette proposition spontanée d'un gouvernement ami comme le gouvernement espagnol, ne pouvait pas manquer d'être acceptée avec d'autant plus de raison que la permanence du ponton à la Havane n'était basée sur aucun traité. Des ordres seront donnés pour l'éloignement du ponton aussitôt que l'édifice promis aura été remis aux commissaires anglais.

C'est là une concession énorme faite par le gouvernement espagnol au cabinet britannique. L'Espagne, en sollicitant l'éloignement du ponton, se proposait surtout d'éteindre le foyer de propagande abolitionniste qui était dangereux. Il est évident que le cabinet anglais gagne au changement qui va s'opérer.

Heureusement, à ce qu'il paraît, le capitaine général de l'île de Cuba a suspendu l'exécution de l'inqualifiable convention qui lui avait été expédiée de Londres, attendant de nouveaux ordres du gouvernement. Qui sait? peut-être remplacera-t-on le capitaine général par un général anglais. L'Español a raison de s'écrier que c'est ici une occasion où tous les Espagnols, sans exception d'opinions, doivent élever la voix, contre une politique désastreuse et un système d'humiliation. (El Tiempo.)

"Ainsi, dit sur ce sujet l'Eco del Comercio, grâces aux humiliantes concessions faites par notre gouvernement au cabinet britannique, il y aura dans la capitale de Cuba un édifice donné par le gouvernement espagnol et soutenu à ses dépens, le tout afin que les agens anglais possèdent une colonie dans la nôtre et épient toutes nos actions. On sait comment les anglais exploitent ces concessions: témoins les îles du Pacifique et des Indes! En vain, le capitaine général de la Havane cherche à éluder l'effet de la convention, son zèle éclairé sera impuissant contre des hommes d'état aveugles, qui gouvernent le pays au nom des cabinets étrangers."

—La Crónica appelle l'attention de la presse de tous les opinions sur les dernières nouvelles reçues de Saint-Domingue, et sur l'occasion qui se présente pour l'Espagne de recouvrer une riche possession coloniale, réduite par les vicissitudes politiques, à un si misérable état.

Le gouvernement espagnol ne doit rien négliger pour atteindre ce but, malgré les inconvéniens que présente cette question. (El Heraldo.)

ALLEMAGNE.

On lit dans la Gazette de Leipsick:

"Ce qui vient de se passer en Prusse et dans d'autres contrées de l'Allemagne porte à croire que la Diète germanique s'occupera de la question religieuse et en fera l'objet d'une mesure générale. Il est certain qu'une grande puissance du midi de l'Allemagne insiste vivement depuis quelque temps sur l'adoption d'une mesure de ce genre. Il est très probable que les tristes événemens de Leipsick serviront de texte aux réclamations de cette puissance. M. Ronge est consigné à Breslau et M. Czerski à Schneidemuhl, et il leur faudra une autorisation particulière pour voyager. Il est probable que les affaires religieuses seront jugées à Francfort du même point de vue que l'on a jugé les affaires politiques."

Buenos Ayres et Montevideo.—Nous lisons dans les journaux anglais du 27 août, le paragraphe suivant qui contient des nouvelles de Rio de la Plata, plus fraîches de quelques jours que celles que nous avons reçues directement.

"Un navire arrivé à Liverpool apporte la nouvelle de la rivière de la Plata, en date du mois de juin, que le général Rosas avait cédé aux désirs des ministres de France et d'Angleterre et consenti à retirer l'armée de Buenos-Ayres du territoire de Montevideo. Rosas consentirait à faire la paix sous la condition qu'une nouvelle élection à la présidence de la république de l'Uruguay aurait lieu, et que Oribe et Rivera, les deux candidats rivaux, en seraient exclus. On dit aussi que le 5 juin le gouvernement de Montevideo a accordé une amnistie générale à tous les individus qui viendraient faire leur soumission dans le délai de vingt jours. Les effets publics du gouvernement, qui avaient considérablement diminué, montèrent rapidement. La cessation des hostilités exercera une influence heureuse sur le commerce de l'Amérique méridionale."

COMMERCIAL.

COMMERCIAL D'EUROPE.

HAVRE,—(Semaine du 23 au 29 aout 1845.)

Les ventes se sont élevées comme suit:

1450 B.	New Orleans, très bas à bon ordinaire et plein courant,	fr. 60 — à 82 —
530 —	Mobile, bas à ordinaire,	60 — à 76 50
1304 —	Georgie, bas et très ordinaire à bon ordinaire,	60 — à 75 —
96 —	Floride, bas à très ordinaire,	60 — à — —
16 —	Fernambouc, bon ordinaire,	85 — à — —
116 —	Bahia, bon ordinaire dans l'ensemble,	78 — à 80 —
90 —	Pérou (Sizes) courant,	76 — à 76 50
4000 B.	en tout.	

Nous avons reçu cette semaine 6,760 balles. En outre, le navire américain Woodside, venant de Mobile, est sur rade avec environ 1,500 balles.

Ces arrivages éclairent entièrement nos réceptions du Sud des Etats-Unis. Nous ne devons plus compter maintenant que sur ce que nous recevrons de New York par les paquebots.

Les ventes de la semaine se sont élevées à 4,000 balles. Le stock sur place est aujourd'hui d'environ 70,000 balles.

Pendant les premiers jours de la semaine, nous sommes restés avec des affaires très réduites, et les conditions du marché n'ont pas subi aucune modification.

Jeudi, cependant, le marché a présenté plus de mouvement, et l'on a noté une certaine hausse de prix de 2 à 3 fr. Aujourd'hui vendredi, les transactions sont de nouveau plus calmes.

Il n'y a eu aucune modification dans les affaires, parce que les avis de Liverpool nous sont venus d'abord fort calmes, mais depuis les derniers jours, on annonce plus d'activité [illegible] ce côté des besoins de notre marché [illegible].

Les cours pour les cotons des Etats Unis, ordinaires et au dessus, se soutiennent bien, mais pour les qualités très ordinaires et surtout les basses, sur lesquelles il y a [illegible] difficultés nouvelles [illegible].

Les détenteurs conservent toujours la même confiance dans l'article et ne paraissent pas disposés à vendre.

Nous avons reçu par l'Angleterre, des avis de New York jusqu'au 5 août, qui n'ajoutent rien de nouveau aux précédents. Les nouvelles de la récolte [illegible].

Il s'est traité, cette semaine, environ 1,900 balles de Pernambouc et du Brésil, [illegible].

Voici la cote des prix arrivés aujourd'hui par les courtiers:

	B.	T.O.	O.	B.O.	P.C.	C.	B.C.	A.C.h
New Orleans, fr.	67	66	76	81	86	90	95	—
Mobile,	67	66	74	79	84	—	—	—
Georgie,	65	66	74	73	76	—	—	—

Havre, 1er. septembre 1845.

Le marché pour les cotons a été actif samedi, on a traité de la journée 1,920 balles; cependant, il paraît que les détenteurs ne sont montrés très fermes [illegible].

Ce matin, on cite une nouvelle vente de 1,400 balles; le marché pour être abordé comme aux derniers cours, et l'on est disposé à acheter.

Nous avons reçu hier le circulaire du marché de Liverpool de vendredi, qui est satisfaisante. Les prix y étaient fermement tenus, et l'on avait vendu, pendant la semaine, 49,000 balles.

Havre, 2 septembre 1845.

Hier lundi, les ventes de coton se sont élevées à 2,000 balles, dont une partie en coton de bonnes descriptions. Il n'en est fait aucun changement [illegible] les détenteurs nous semblent [illegible]. Mais comme le temps continue à être beau, la confiance s'établira.

Liverpool, 3 septembre 1845.

Durant les quatre derniers jours les ventes de coton se sont élevées à 23,000 balles. Le marché, sous l'influence d'une bonne demande, tend à la hausse. Les sortes basses et les sortes de choix d'Amérique n'ont matériellement subi aucun changement, mais les sortes moyennes qui ont le plus porté à l'attention des spéculateurs [illegible].

Jeudi,	6,000 balles dont 2,000 pour la spéculation		
Lundi,	5,000	4,000	de
Mardi,	5,000	4,000	de
Mercredi,	5,000	4,000	de

HAVANE, 24 septembre.

Cours de la place—Café lère, qualité 7 1/4 à 7 3/4; [illegible] de 6 1/2 à 7. Sucre 6 à 6 1/4, triage 6 1/2 à 6 1/2, [illegible] [illegible] de 5 1/2 à 5 3/4, [illegible] 16 1/2 à 14 1/2; [illegible] 3 1/4 à 4 1/2; [illegible] 14 à 14 1/2; [illegible] 12 à 13; [illegible] Orléans 9 1/4 à 10, [illegible] 14 à 17; graisse 13 à 14; beurre 16 à 20.

VENTE PAR CATALOGUE.

☞ Les acheteurs de Marchandises Sèches sont invités à prendre note de la vente par COLIN, qui aura lieu AUJOURD'HUI, 30 septembre, à 10 heures, au magasin d'encan de F. H. Petitpain, No. 136, rue de Chartres.

☞ Le Magical Pain Extractor de Connell, guérit les brûlures et les éruptions à la peau, sans laisser de traces. On le vend au No. 50, rue Poydras, où se trouve également l'Extrait de Salsepareille de Comstock à 50 cents la bouteille ou $4 la douzaine. On le garantit aussi bon que celui qu'on vend $1. Aussi, le Baume de la Tempérance du Dr. Lin, excellent stomachique qui donne de l'appétit. Le Candi de Hounhound contre les catarrhes et rhumes; les Pilules du Dr. Lin, et celles de Roppington, pour guérir les fièvres et frissons; celles de Champion, la Mixture de Groves, contre les frissons. Le tout en vente au No. 50, rue Poydras.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPÉDIÉS.

Navire Saviah, Gibbons, Havre, Jenkins & Tigher
Goel L M Hitchcock, Delesdernier, Galveston, E J Hart & co

ARRIVÉS.

Navire Norman, Spavin, Havre.
Barque Rambler, Roy, Paul, Philadelphie.
Brick Pocahontas, Wade, New York, par Key West et Pensacola.
Brick Empresario, Collins, de la Havane.
Goel Lola, Petry, Pensacola.
Goel Hornet, Trafhat, Pensacola.
Steamer Arkansas No 4, Beatty, de l'embouchure de White River.
Steamer Fashion, Fullerton, Mobile.
Steamer Concordia, Thompson, Vicksburg.
Steamer Princess, Sandford, de Waterproof.
Steamer Charlotte, Elem, Baton Rouge.
Steamer H B Hamer, Wallis, Yazoo City.
Steamer Ocelot, Johnson, des Opelousas.
Steamer Monarch, Payne, Ca iro.
Steamer Champion, Stephenson, de St Louis.

Navires arrivés de la Nouvelle-Orléans.

MEMORANDA.

17 Août—Leda, à Trieste—19 Timoleon, à Brême—20 Rolla, à Marseille—20 Trident, à Trieste; Edmund Perkins dito—21 Magnolia, au Havre—22 Saxon, Gravesend—23 Columbia, à Liverpool; Governor Davis, dito; Boudelier, au Havre—24 Juanita, à Hambourg; Sea Lion, au Havre; Ocean, Gravesend—25 European, à Liverpool—26 Lyons, à Anvers; Olbers, à Brême—27 Juanita, à Hambourg; Creole, à Bordeaux—28 Martha, à Deal; Edward, à Bordeaux—29 Element, à St Albans—30 Viola, au Havre—1 Sept—Martha Washington, à Gravesend.

☞ On trouvera sur la partie anglaise la liste générale des navires destinés pour la Nlle. Orléans.

DEPARTS DES NAVIRES A VAPEUR DE LIVERPOOL ET D'AMERIQUE.

	DE LIVERPOOL.	D'AMERIQUE.
Cambria, Judkins	19 août	16 oct.
Great Britain, Hosken	27 sept	18 oct.
Hibernia, Ryrie	4 oct	1 nov.
G. Western, Matthews	11 oct	7 nov.

DERNIERES DATES.

Boston	sept 20	Londres	sept 3
New York	sept 21	Liverpool	sept 4
Philadelphie	sept 21	Paris	sept 1
Baltimore	sept 21	Havre	sept 2
Washington	sept 21	Bordeaux	sept 1
Charleston	sept 23	Vera-Cruz	sept 3
Havane	sept 24	Mexico	sept 1
Galveston	sept 25	Tampico	sept 3

☞ Le navire JUDAH TOURO, capt Hersey, de Boston est en déchargement en face du marché du port, [illegible] consignataires. Les consignataires sont priés de venir retirer leurs marchandises [illegible].

[illegible] 32 Commune

☞ Le navire JANE [illegible], capitaine Bonnes, de New York, est aussi en déchargement [illegible] en face de la Presse Orléans [illegible].

30 sept [illegible] 62, rue du Camp.

JEUNE GARDE A CHEVAL.

ATTENTION!

Vous êtes prévenus que la Compagnie sortira à pied vendredi prochain, 3 octobre à 6 heures et demie du soir, et se réunira chez le premier lieutenant, encoignure St. Pierre et Levée, pour célébrer la fête de notre capitaine.

Equipement complet. Pantalon rouge.
Par ordre du lieutenant.

JACQUES LEON,
Maréchal des logis chef

P. S.—Messieurs les membres honoraires sont instamment priés de s'y rendre. 27 sept

---

GARDES D'ORLEANS.—Attention!!
TIR A LA CIBLE.

La compagnie prendra les armes dimanche prochain, 5 octobre, à 8 heures et demie du matin, et se réunira au lieu du rendez vous, équipement complet tenue d'été avec havresac.

Par ordre du capitaine.
WM. ANDRY, sergent major.

N. B. Après le tir les membres procéderont à la nomination du comité pour les six mois courant. La plus grande ponctualité est requise. 30 sept

---

COMPAÑIA DE CAZADORES DE ORLEANS.

La compañia tomará las armas el Domingo proximo 5 de octobre, á las tres de la tarde, con riguroso uniforme, para un paseo militar.

Se recomienda la mayor puntualidad.
Nueva Orleans, y setiembre 30 de 1845.
De orden del capitan,

J. J RICO,
30 sep Sargento segundo.

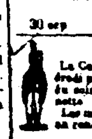

TIRAILLEURS D'ORLEANS.

La Compagnie se réunira à la salle d'armes, vendredi prochain, trois octobre, à sept heures précises du soir. Tenue d'été. Armement: le sabre-baïonnette.

Les membres honoraires sont invités à se trouver au rendez-vous à l'heure dite.

Le sergent major,
30 sep HTE TACON

MARCHANDISES NOUVELLES.

LORNE & FROIS, 31, rue de Chartres, ont reçu par les derniers arrivages, un assortiment de nouveautés, qu'ils vendront à très bas prix pour du comptant:
Indiennes françaises ombrées, nouveaux dessins,
Dito anglaises et américaines;
Mousseline laine et cachemire d'Ecosse;
Satinées noires, différents genres,
Echarpes, châles et mouchoirs fantaisie;
Mouchoirs batiste unis et à ourlet;
Dito dito à vignettes et brodés,
Mousselines laine noire, grande largeur;
Châles cachemire brochés et autres châles laine,
Cotonnades françaises et américaines,
Ombrelles écossaises, nouveau genre,
Velours soie noirs et en couleur,
Toiles d'Irlande par pièces et demi pièces,
Coton blanc à draps et à chemises,
Dito écrus, do do,
Etoffes pour robes de demoiselles,
Toiles de Pains, qualités assorties,
Barèges imprimés pour robes;
Bas coton blancs, noirs, écrus et gris,
Chaussettes grises et écrues,
Bas de soie blancs et noirs,
Coton rouge chamois et bleu uni pour rideaux,
Dito do rayés et façonnés;
Chemises françaises superfines,
Bretelles Polkas et autres genres,
Couvertures en laine, et quantité d'autres articles de saison.

LORNE & FROIS,
30 sept 31, rue de Chartres

A VENDRE d'importation directe par le soussigné:
16 barriques vin ordinaire et de qualités supérieures,
30 barils vin imitation Porto,
300 caisses vin, 12 bouteilles, étiquettes et capsules
100 do do très supérieur, divers crus,
100 do de Kirsch,
50 do de Liqueurs diverses sortes,
100 paniers guignolet,
100 caisses eau de fleurs d'oranger,
20 caisses prunes en paniers,
10 barils amandes coques tendres,
10 caisses savon de Castille,
2 1/2 rames papier à lettres,
50 caisses chocolat espagnol,
20 balles bouchons diverses formes
70 milliers cigares Regalias, à vendre par

RAYMOND CAHUZAC.
30 sept 34, Vieille Levée

AU débarquement du navire Norman, venant du Havre, à vendre par le soussigné:
154 caisses véritable absinthe suisse et kirchwasser de différentes marques, telles que Pernod et Lecoultre, Edouard Pernod, Bertrand fils, et Jean Renaud

J. N. CURIEN,
30 sep—6 No. 78 rue Conti

Coton Lowell et Etoffes en coton.

OSNABURGS, coton à draps, idem à chemises, Drillings, Linseys, Kentucky Jeans, Plaids, Stripes et Cottonade, reçus directement des manufacturiers et à vendre par

HARROD, DARLING & Co.
30 sept 33 Commune

COMESTIBLES—Les soussignés offrent à vendre
BLANC DE BALEINE—New-Bedford et Nantucket,
HUILE de Spermaceti—Epurée pour l'hiver,
HUILE de Baleine—Raffinée et blanchie,
SAVON—De diverses marques,
SUCRE Raffiné—De Woolsey et Woolsey,
CLOUS—De Boston, en très grands assortiments,
MAQUEREAUX—Nos 1, 2 et 3, en conviennent assortis,
MORUE—En tambours et caisses,
HARRENGS—Alosés, Saumon, langues &c.
INDIGO—De Manille, de Caracas,
CHAPEAUX Panama—De qualités assorties,
SACS en plomb par balles et paquets,
THE noir et vert—En demi boîtes,
BEURRE de Goshen et Conserves alimentaires,
SALAISONS en boîtes de fer-blanc, &c. &c.

HARROD, DARLING & Co.
30 sept 33 Commune

SARDINES de la nouvelle pêche—(400 boîtes et demi boîtes) sardines de la nouvelle pêche, de la marque bien connue Guillaume, en débarquement du navire Norman, venant du Havre, à vendre par

AUGUSTE MOLIER,
30 sep—6 90 rue St. Louis

BOUCHONS—500,000 bouchons fins et ordinaires, par balles de 20,000, 10,000 et par sacs de 1000 et de 500, à vendre par AUG MOLIER,
30 sept 90 St Louis

GUIGNOLET d'Angers—100 paniers et demi paniers véritable Guignolet d'Angers à vendre par

AUG MOLIER,
30 sept 90 St Louis

VIN de Champagne—149 paniers de la marque la Couronne, et l'Etoile, à vendre par

AUG MOLIER,
30 sept 90 St Louis

SAUCISSONS DE LYON—6 barils en débarquement du navire Norman, venant du Havre, à vendre par

LORNE & FROIS,
30 sep 31 rue de Chartres

BOTTES et Souliers—25 caisses en débarquement du navire Judah Touro, à vendre par

FROST & Co, 16 Magazine.

TABAC—200 balles en Vuelta de abajo, et tabac de Cuba, pour capes et tripes, à vendre par

E. TROISGROS, [illegible] Vieille Levée.

BOTTES Souliers et Brodequins—118 caisses en débarquement des navires Amazon et Vicksburg, à vendre par R O HOBBS,
[illegible] 12, Douane

CIGARES de la Havane—Un grand assortiment de cigares de choix, en magasin et à vendre par

J M CABALLERO,
30 sept 28 Vieille Levée

TABAC EN FEUILLES—Quelques balles d'excellent Vuelta de Abajo, en magasin et à vendre par

J M CABALLERO,
30 sept 28 Vieille Levée

SUCRE DE LA HAVANE—Blanc et jaune, à vendre en magasin par J M CABALLERO,
30 sept 28 Vieille Levée

CIGARES Principe Vernables, de la marque du Bream, à vendre en magasin par

J M CABALLERO,
30 sept 28 Vieille Levée

HUILE d'olive—300 paniers de la marque Pingand et Vernel, en bouteilles et demi bouteilles, à vendre par

A. MOLIER, 90 St Louis
30 sept

MAISONS A LOUER A BAS PRIX

UNE maison en briques à trois étages, rue Moreau près celle du Port.

Une maison, rue des Grands Hommes près la rue d'Enghein.

Une maison rue des Champs Elysées près la promenade des Bons Enfans.

Une maison rue Claiborne près St. Louis.
Une maison, rue St. Louis près Claiborne.
Une maison, rue Ste. Anne près Claiborne.
S'adresser rue de Chartres No 125 30 sept

A LOUER—(A partir du 1er novembre)—Le magasin vaste et commode, à trois étages, et en briques situé à l'encoignure des rues de Chartres et de la Douane, ayant trois ouvertures sur la rue de Chartres et deux sur la rue de la Douane. S'adresser à W. Woodlief, No 17, rue de Chartres, ou au No 43, rue de la Douane, à HENRY CARLETON.
30 sep—3m

A LOUER—$20 par mois—Une superbe MAISON en briques à trois étages, avec deux cours, située rue Moreau, près la rue du Port. S'adresser à M. BARTHELEMY,
30 sept Passage de la Bourse, entre St. Louis et Conti.

Marchandises Nouvelles.

Au No. 6, rue Chartres.

LES soussignés ont l'honneur de faire savoir à leurs amis ainsi qu'au public, qu'ils reçoivent en ce moment un bel assortiment de Marchandises des plus nouvelles, qu'ils vendront à des prix bien modérés; leurs choix consiste comme suit: Cols brodés, Pellerines brodées, Mousselines de laine, Etoffes damassées et unies pour rideaux, Mouchoirs batiste pour hommes, dames et enfans, Bas de soie, Bas de coton blanc et couleur, pour dames et enfans, chaussettes coton et mérinos, pour hommes et enfans, Serviettes et Nappes damassées, Chemises et Caleçons coton et mérinos, pour dames et hommes, Mérinos noirs et couleurs, Cravates fantaisies, &c.

GIQUEL & JAMISON,
30 sep—3t No. 6, rue Chartres.

CHAPEAUX pour hommes, couleur perlée, à larges bords, chapeaux en soie et en castor à la mode; chapeaux pour enfants, forme de Bill et autres, élégamment garnis; casquettes en rats musqués, en loutre et en poil de veau-marin, à vendre à des prix bas par

29 sept FROST & Co. 16 Magazine

LE soussigné offre à vendre les articles suivans reçus directement de Bordeaux et de Marseille:
30 barriques vin de Bordeaux,
15 tierçons vin blanc Haut Sauternes et Haut Sauterne
20 barils vin de Madère,
120 barils vin de Porto,
6 pipes vieux Madère
2 demi dito dito Madère
75 caisses eau de fleur d'oranger,
50 dito qualité supérieure,
50 caisses vin Chateau Margaux,
50 dito dito St Julien Médoc,
50 caisses vin blanc en grandes bouteilles,
25 caisses Marasquino,
25 dito dito Kirschenwasser,
15 douzaines de guignolet,
75 paniers champagne, à vendre par

30 sep P. LONGIS, 116 rue Royal.

AMANDES à la Dame, 25 balles à vendre par
30 sep P. LONGIS, 116, Royal.

AMANDES à la Princesse, 25 balles à vendre par
30 sep P. LONGIS, 116, Royale.

BOUCHONS Assortis—150 milliers en sacs et en balles, à vendre par P. LONGIS,
30 sep 116 Royale

COGNAC—4 demi pipes vieux Cognac, à vendre par
30 sep P LONGIS, 116 Royale

LIQUEURS—50 caisses liqueurs assorties, à vendre par
30 sep P LONGIS, 116 Royale

ABSINTHE SUISSE—50 caisses absinthe suisse, à vendre par P LONGIS,
30 sep 116 Royale

SAVON—[illegible] caisses savon de Castille, à vendre par
30 sep P LONGIS, 116 Royale

TOILE, Vareuse et Flanelle d'Emballage—De toute description, à vendre par
30 sep G & R BUCHANAN & Co.

[illegible] G & R BUCHANAN & Co.

[illegible] G & R BUCHANAN & Co.

[illegible]

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS,
MUNICIPALITE No. TROIS.

CONFORMEMENT à une résolution adoptée par le Conseil de la Troisième Municipalité, dans sa séance du 15 septembre courant, il sera procédé le jeudi 2 octobre prochain, à l'élection d'un alderman pour représenter le second District de la dite municipalité, en remplacement de M. F. L. Cenis dont le siége a été déclaré vacant par la dite résolution.

Cette élection aura lieu à l'encoignure des rues Champs-Elysées et Grands Hommes, depuis 9 heures A. M. jusqu'à 6 heures P. M., sous la surveillance de Messieurs H. W. Hasby et B. P. Voorhies, inspecteurs, et Victor LeBlanc, greffier.

Nouvelle Orléans, 20 septembre 1845.
E. MONTROUT, Maire

ON désire acheter DEUX NEGRES, bons sujets, dont un charpentier et l'autre forgeron. Il est inutile d'en présenter à moins que ce ne soit de bons ouvriers. S'adresser à H. GALLY,
26 sep—3t No 62, rue de la Douane

BLANC DE BALEINE—400 caisses de New Bedford et de Nantucket, de dimensions assorties, en débarquement du navire Indiana et à vendre par

J W STANTON & Co,
30 sept Encoignure Magazine et Lafayette

BEURRE Goshen—40 fréquins excellent beurre, en débarquement du Vicksburg et à vendre par

J W STANTON & Co
29 sept encoignure Magazine et Lafayette

CAFE RIO—200 sacs excellent café en vert, des montagnes, en sacs doubles et simples, à vendre par

J W STANTON & Co,
29 sept Encoignure Magazine et Lafayette

CAFE Java—40 sacs café vieux, du gouvernement de Java, à vendre par J W STANTON & Co
30 sept Encoignure Magazine et Lafayette

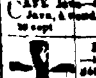

BOTTES, SOULIERS & BROTEQUINS—142 caisses bottes, souliers et brodequins en débarquement des navires Amberson, Holmes et Indiana, à vendre par

26 sept FROST & Co, 16 Magazine

Marchandises Sèches.

FETTER & BOYD,

No. 70, rue Gravier, près celle du Camp.

RECOIVENT actuellement un très grand assortiment de jolies MARCHANDISES DE FONDS ET DE FANTAISIE, convenables aux détaillants de la ville et de la campagne, qu'ils offrent à vendre par pièce ou par pièces aux termes les plus favorables. Le stock consiste en partie en:

COUVERTURES de toutes couleurs et qualités,
FLANELLE, KERSEY, LINSEYS, satinets et Jeans
DRAPS ET CAMMIES, Tweeds, Etoffes à manteaux et à habits,
MERINOS, noirs et couleurs, Alpacas, Indiennes, Cachemires,
REPS de fantaisie nouveau style, de cachemire et laine,
Calicots et indiennes d'un nouveau goût, des toiles peintes et de tout prix, guinghams, coton de fantaisie à paravents et à robes, gingham à tablier, coutil à matelas, couvertures de lit, linge de table, serviettes, mouchoirs madras, mouchoirs blancs, mouchoirs de fantaisie en coton et en soie; damassé d'Yorck et de Rochester, étoffes rayées à chemises; drap à matelas, cotonnades assorties; droits bleus; drills en coton écru.
Etoffes de tout genre pour habillemens de dames;
Bas en coton, mérinos et laine d'agneau;
Chaussettes et bas en laine et en coton, pour nègres;
Caleçons et chemises de peau brochées, gants de chevreau, dentelle, lacets, quincaillerie, soieries, &c.
[illegible] boutons, [illegible], cotes, [illegible],
TOILES D'IRLANDE, toile à chemises 3/4 à 4/4 de large, serviettes, [illegible] linge de table [illegible],
TAPIS, velours de laine de ice [illegible],
COTON blanc et écru [illegible],
MARCHANDISES D'HABITATION, de toutes descriptions. [illegible] sept

---

Marchandises Anglaises

IMPORTATIONS DIRECTES.—Les soussignés ont reçu par le Thos H. Perkins, de Liverpool
Deux caisses [illegible]
Deux do [illegible] noirs et en couleur
Trois do [illegible] Tully noirs
Deux do Mérinos noirs et couleur
Une do Alpaca [illegible]
Une do Velours à robes et à chemises, [illegible]
Une do Chemises de peau en coton, blanche & écrues, une do de mérinos et en soie.

Deux caisses calicots en coton et en mérinos; bas, chaussettes en laine d'agneau, grises et blanches, modèles chaussettes en mérinos, une dix chaussettes en coton écru superfines, 107 douzaines de chaussettes en coton et en laine, 180 douzaines bas anglais pour femmes, blancs, 48 de bas marques superfines, 20 de Mobile, noirs, 75 de de soie noirs et blancs, etc. etc.

R DE GOER & RIFFLARD,
25 sep 31 rue des Magasins

Marchandises d'automne et d'hiver.

LES soussignés reçoivent par les navires Sultana, Indiana, Louisa et Ambarton, les marchandises ci-après, qu'ils offrent à vendre à bas prix, et à des conditions favorables.
Coton blanc 3/4, 4/4 et 12/4, do blanc 5/4, 7/8, et 4/4,
Dito blanc et écru rayés,
Coton écru 3/4 et 4/4 à [illegible],
Mérinos croisés de Hamilton à Saco;
Coutil à matelas, [illegible],
Cotonnade à chemises,
Flanelle blanche 3/4, 7/8 et 4/4,
Drap rouge, unie et croisée, dite blanche grise,
Alpacas noirs, bleu à bleu, Alpacas à carreaux,
Drap noir et royé, [illegible] blanche 8/4,
Bras coton écrus 9 yards; dito 8/4 [illegible] par 16 yards,
Cordelières en coton, noires et en couleur,
Rubans gros de Naples pour chapeaux,
Mousselines de laine à petits carreaux,
Crêpe noir et blanc,
Epingles à [illegible],
Un assortiment de Cols brodés pour dames;
Manchettes brodées, Neige pour garnitures d'oreillers,
Cravates gros de Naples,
Bourses en coton, noires et blanches,
[illegible],
Bretelles Polka, en coton et soie; Parapluies en coton,
Cordonnet fond en soie; Chaussons de laine pour dames,
Gros de Naples noir; Satin blanc;
Indienne rouge unie, pour rideaux.

DUFOUR, DURAND & Co.
26 sept 67 Chartres

TABAC Mayory—40 balles excellente qualité, capes et tripes, en débarquement du brick [illegible], à vendre par F. LAMPRE,
26 sept 27, Vieille Levée

TABAC de Vuelta de Abajo—100 balles tabac de capes et tripes, excellente qualité, débarquement récent et à vendre par F. LAMPRE,
26 sept 27, Vieille Levée

TABAC [illegible]—150 balles pour capes et tripes à vendre [illegible], à vendre par F. LAMPRE,
26 sept 27, Vieille Levée

SUCRE de la Havane—200 caisses blanc, écrus, quelques blancs et jaunes, à vendre par

F. LAMPRE, 27, Vieille Levée
26 sept

CAFÉ—[illegible] sacs du vert Havane, Santiago, Rio et vieux Java, en magasin et à vendre par F. LAMPRE,
26 sept 27, Vieille Levée

CIGARES Havane—[illegible] Regalias, Ugues et Principe, en magasin et à vendre par F. LAMPRE,
26 sept 27, Vieille Levée

CLOUS de girofle—Quelques balles [illegible], à vendre par F. LAMPRE,
26 sept 27, Vieille Levée

EAU-DE-VIE et genièvre, en barils et en demi barils, de marque américaine, en preuve, en débarquement [illegible] navire Indiana, et à vendre par

WOOD & SIMMONS,
26 sept 80, Magazine

INDIGO—[illegible] serons Caracas, 1ère qualité, à vendre par WOOD & SIMMONS,
26 sept 80 Magazine

CHARLES A. BARRIERE,
IMPORTEUR ET MARCHAND
DE
MARCHANDISES SECHES,
Françaises, Anglaises et Américaines,
No. 20, rue de Chartres,
18 sept Nouvelle Orléans.

FOSDICK & BROTHERS, marchands commissionnaires, rue du Camp No. 74, ont en magasin et offrent à vendre:
300 gallons huile de sperme, épurée, pour l'hyver; 60 barils lettehen de Weymouth, 100 caisses thé Souchong, et Young Hyson, 50 demi caisses thé Souchong, 100 boîtes Pouchong par 10 livres, 50 de Young Hyson par 13 livres; 50 caisses savon brun extra No 1, do jaune mélangé; 30 barils sucre de Newark; 30 barils bon vinaigre de cidre; 16 barils esprit de térébenthine, très blanche; 50 caisses amidon, 38 quarts vin de Madère, 9 demi pipes eau de vie champagne de choix, 12 d'Otard; 1 demi pipe eau de vie champagne de choix, 1816; 9 pipes genièvre Meder, marque du cygne, 16 caisses verdegris pur à l'huile, 150 barils résine de Baltimore, 150 jeux barriques à mélasses, 80 jarres tabac macouba.
19 sept

☞ AVIS.—A dater de ce jour, nous ne payerons aucun voyage de dray, pour nos marchandises prises sur les quais, à moins qu'on ne soit porteur d'un ordre délivré par nous à cet effet.

Nlle. Orléans, 1er sept. 1845.
[illegible] sept—30 GARTHWAITE, PAYAN & Co

Bois de chauffage et Charbon de terre.

LES personnes qui désirent s'approvisionner en bois de chauffage et de chêne, et en charbon de terre de Pittsburg, pour l'hyver, peuvent le faire en s'adressant au soussigné, qui traitera à des prix modérés.

ROBERT MURPHY,
17 sept 139, Vieux Bassin

CLOUX—500 barils, assortis, en débarquement et à vendre par THOMAS ASBURY.
26 sept—3 9, Front Levée

A VENDRE à des prix réduits pour clore diverses consignations:
Vieille Eau de vie de Cognac, 1re, 2me et 3me preuve, en 1/2 et 1/4 de pipes, des marques Leonce, Castillon, et Pinet Castillon,
Vin blanc, très vieux, en 1/2 barriques et barriques, dito ordinaire,
Vin rouge en barriques et en caisses, très bonnes qualités, Fruits à l'eau de vie, Liqueurs, Cerises, Guignolet d'Angers, Maraschino, &c.
Sardines en boîtes, demi dito par caisses de 94 et 96, des marques de Chéreau & Besse, et de Rhodel et Bisq,
Fils à voile en grosses et petites pelotes, ficelle d'emballage, Lignes assorties de toutes grosseurs, &c.

VOR. ROUMAGE,
17 sept 67 rue St. Louis

AVIS AUX CORDONNIERS.

LE soussigné reçoit en ce moment du Havre par le Susan Drew, les articles suivans qu'il offre à vendre à bas prix:
Peaux vernies de Nice & Co, 1ère qualité,
Peaux de veaux, cirées, très grandes,
Prunelle en lasting assorti,
Toile à doublure, différentes qualités,
Fil à cordonnier,
Ruban à border,
Soie à coudre &c.

B. B. MACARTY,
9 sept [illegible] Bourbon

MARCHANDISES SECHES,
PEET & MORTON,
No. 22, rue des Magasins.

EN outre de leur stock actuel, composé actuellement d'un joli assortiment de marchandises de saison d'un beau choix, qu'ils offrent à des prix très réduits, et consistant principalement en:
Indiennes riches d'un nouveau goût, cotonnades unies, de fantaisie, [illegible], à tablier, jeans, [illegible], flanelle, toile [illegible], blancs, jaunes et verts, [illegible], mérinos, [illegible], [illegible] [illegible].
4 sept

TRUFFES.

LE soussigné offre à vendre en débarquement du navire Susan Drew, venant du Havre:
30 boîtes Truffes du Périgord,
20 demi boîtes do

CHARLES DUFOUR,
6 sept No. 11, rue Conti

MAJAGUA—[illegible], à vendre par
F. [illegible]
26 sept [illegible]

[illegible]

[illegible] Vieille Levée.